



1936...1946...2016...2017...

DE L'EGAL ACCES A LA CULTURE AUX DROITS CULTURELS

Cycle de trois rencontres-débats

Cycle organisé par le Théâtre des Marronniers,
en partenariat avec Ciné-Archives, fonds audio visuel du PCF – Mouvement ouvrier et démocratique,
la Délégation régionale Centre-Est de l'INA et l'Espace Pandora
Animation : Michel Kneubühler



ciné-archives



Préambule

Sur la façade du 7 rue des Marronniers, une plaque rappelle qu'en ce lieu fut créée le 19 septembre 1944 la « République des jeunes », matrice de la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture. La même plaque rappelle aussi une phrase qui figure depuis le 27 octobre 1946, dans notre Constitution : « ***La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture*** ». Alors que, depuis 2015, les droits culturels sont inscrits dans la loi, ce cycle de trois rencontres-débats entend interroger – grâce à l'apport de spécialistes et à des images d'archives – les rapports entre culture et démocratie.

Acte 1 - Samedi 17 septembre 2016 > 19h30

Le Front populaire et la culture: quel héritage ?

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine - dont le thème retenu pour cette édition 2016 est « Patrimoine et citoyenneté » - et pour célébrer le quatre-vingtième anniversaire du Front populaire, le théâtre des marronniers propose une rencontre en deux parties :

- 1- projection du film **Magazine populaire n°1** (anonyme, 1938) du fonds Ciné-Archives – Mouvement ouvrier et démocratique. Film restauré par le CNC.
- 2- rencontre animée par *Michel Kneubühler*, chargé d'enseignement à l'Université Lumière Lyon 2, et accompagnée de lectures de textes (Louis Aragon, Joanny Berlioz, Léon Blum, Léo Lagrange, Romain Rolland...) par le comédien *Yves Pignard* et le poète *Thierry Renard*.

Acte 2 – Mardi 6 décembre 2016 > 19h30

De la Libération aux années Malraux (1944-1969) : égal accès à la culture et décentralisation théâtrale

27 octobre 1946 : inspiré, voire rédigé, par André Philip, le fondateur, deux années plus tôt, au 7 rue des Marronniers, de la « République des jeunes », le *Préambule* de la Constitution de la IV^e République – aujourd'hui toujours présent dans notre Loi fondamentale – proclame « *l'égal accès de l'enfant et de l'adulte [...] à la culture* ». Dans la foulée, se met en place, à l'instigation de Jeanne Laurent, sous-directrice des spectacles et de la musique à la Direction des arts et des lettres (au ministère de l'Éducation nationale... le ministère des Affaires culturelles ne sera créé qu'en 1959), une politique résolue en faveur de cet « *égal accès à la culture* » : les historiens ont coutume de la désigner sous le nom de « décentralisation théâtrale »... à ne pas confondre avec la décentralisation institutionnelle que la France a connue depuis le début des années 1980.

« *La décentralisation théâtrale* », écrit Marion Richez, « *c'est, au sortir de la guerre, la décision prise par l'État, en collaboration avec des personnalités phares du théâtre, de diffuser dans les provinces françaises une pratique artistique auparavant principalement centralisée à Paris* »¹. Jean Dasté, fondateur et premier directeur de la Comédie de Saint-Étienne, aimait rappeler qu'avant la Seconde Guerre mondiale et encore juste après la Libération, « *aucune grande ville ne possédait une troupe de comédie [...]* *Le théâtre n'était connu et vécu en France que par les spectacles venus de Paris* »².

Grâce au concours de l'**Institut national de l'audiovisuel** (INA), la soirée du mardi 6 décembre donnera à voir des images³ de ces pionniers du théâtre en région que furent Jean Dasté lui-même – à Grenoble (1945-1947), puis à Saint-Étienne, de 1947

à 1971 – et Roger Planchon, fondateur au début des années 1950 du Théâtre de la Comédie, installé de 1953 à 1957 au 3 bis rue des Marronniers avant de prendre ses quartiers au Théâtre de la Cité de Villeurbanne, dans les bâtiments qui, depuis 1972, abritent le Théâtre national populaire (TNP).

Pour commenter ces images au prisme de « l'égal accès à la culture », le Théâtre des Marronniers a fait appel à **Jean-Claude Pompougnac**, correspondant du Comité d'histoire du ministère de la Culture, coordonnateur du cycle « Pour une histoire des politiques de démocratisation culturelle », qui – entre autres fonctions – fut conseiller technique au cabinet de Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, puis délégué au développement et aux formations au ministère de la Culture et directeur régional des affaires culturelles. Son éclairage d'expert permettra de mieux comprendre cet élan qui, dans une France en reconstruction, mobilisa toute une pléiade d'artistes, d'administrateurs et de militants au service d'une utopie féconde qui a façonné le paysage théâtral de notre pays : « *garantir l'égal accès de l'enfant et de l'adulte [...] à la culture* » et offrir au peuple « *un surcroît de joie porté par l'événement artistique* »⁴. Au peuple, c'est-à-dire non pas seulement le « *prolétariat* », mais « *la communauté retrouvée de la Nation* »⁵.

Notes

1. Marion Richez, *Les Défricheurs de la décentralisation théâtrale depuis l'aube du XX^e siècle jusqu'au tournant de 1968*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2006.

2. Extrait d'un texte de réflexion personnelle de Jean Dasté, propriété de Michel Fortier, son ancien administrateur à la Comédie de Saint-Étienne (cité par Marion Richez, *op. cit.*).

3. *Public 1946-1968. Les années fondatrices de la décentralisation théâtrale* (réal. Georges Groult, 2006), *Vingt ans à Saint-Étienne* (réal. Jacques Krier, 1969), *Théâtre de la Cité, Villeurbanne* (Claude Dagues, 1959)...

4. Marion Richez, *op. cit.*

5. *Ibid.*

Acte 3 - Lundi 11 avril 2017 > 19h30

Les politiques publiques à l'heure des droits culturels : changement d'ère ?

Deux lois récemment adoptées par le Parlement - loi « *portant nouvelle organisation territoriale de la République* » (loi NOTRe - 7 août 2015) et loi « *relative à la création, à l'architecture et au patrimoine* » (loi CAP - 7 juillet 2016) font référence aux « droits culturels ». Douze ans après l'adoption par l'UNESCO de la *Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* (2005), dix ans après la publication de la *Déclaration de Fribourg sur les droits culturels* (2007), quelles évolutions cette notion est-elle susceptible d'entraîner dans les politiques publiques comme dans les pratiques des professionnels ou des associations ?

Rencontre-débat avec *Jean-Pierre Saez*, directeur de l'Observatoire des politiques culturelles (Grenoble).